



Sommet du Grand Rocher - Belledonne en Marche

# ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ BIOLOGIQUE DU MASSIF DE BELLEDONNE : AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

Guide à destination des élus du territoire  
Secteur Grand Rocher



2025

Espace Belledonne  
Place de la Mairie  
38190 Les Adrets



## Qu'est-ce que la responsabilité biologique d'un territoire ?

La **responsabilité biologique** (ou patrimoniale) d'un territoire vis-à-vis d'une espèce ou d'un habitat rend compte du **rôle que le territoire joue pour la conservation de l'espèce ou de l'habitat en question à plus large échelle**. Ce niveau de responsabilité est évalué pour chaque espèce connue présente sur le territoire. Plusieurs facteurs sont pris en compte : la patrimonialité de l'espèce, sa rareté, son état de conservation, sa résilience face aux pressions, la présence de conditions adéquates sur le territoire pour son développement... Ces facteurs sont évalués à différentes échelles, de nationale à locale. Ces résultats sont ensuite combinés afin d'établir un classement final qui permet de faire ressortir les espèces pour lesquelles le territoire a une responsabilité élevée. Par exemple, Belledonne aura une forte responsabilité pour un animal inféodé aux

milieux alpins avec une faible capacité de dispersion, bien présent dans la chaîne de Belledonne mais relativement peu ailleurs (par exemple le lagopède alpin). Cette responsabilité sera d'autant plus forte si l'espèce est particulièrement soumise à certaines menaces (destruction de son habitat, espèce invasive...). L'objectif de ce travail est donc de **mettre en lumière des espèces à responsabilité et de localiser le plus précisément possible les enjeux qui leur sont liés**. Ceux-ci pourront alors être pris en compte plus en amont lors de projets d'aménagement ou de valorisation du patrimoine naturel. Ce travail permet aussi de réaliser une **compilation des connaissances naturalistes locales** en Belledonne. Cette évaluation sera toujours perfectible et reste en **amélioration continue** pour pouvoir intégrer des informations supplémentaires.

### En résumé :

**La responsabilité biologique définit le rôle d'un territoire pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat. Les objectifs et utilisations de l'évaluation de la responsabilité biologique de Belledonne :**

- ▶ Localiser les enjeux à l'échelle du massif
- ▶ Favoriser l'émergence de projets en faveur de la biodiversité
- ▶ Communiquer et mettre en valeur la biodiversité du territoire
- ▶ Compiler les connaissances naturalistes locales

## Application au territoire de Belledonne

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Belledonne, qui porte sur 80 communes (6 intercommunalités et 2 départements). L'évaluation de la responsabilité de Belledonne a été appliquée sur 4 groupes de vertébrés, les libellules et la flore vasculaire. Ce document présente une interprétation de ces résultats. Pour fournir un outil plus le plus complet possible, plusieurs informations ont été croisées :

- La présence **d'espèces à responsabilité**, obtenues grâce aux données d'observation de Biodiv'AURA et du SINP national et à divers études et inventaires menés en Belledonne ;
- La présence **d'habitats et d'éléments écologiquement structurants**, indispensables à la conservation des espèces : zones humides, prairies permanentes et pelouses sèches, vieilles forêts, trames verte et bleue... Cette compilation a été faite grâce aux connaissances acquises lors de différentes études menées sur le massif, notamment dans le cadre du CVB.
- La présence de zonages environnementaux existants.

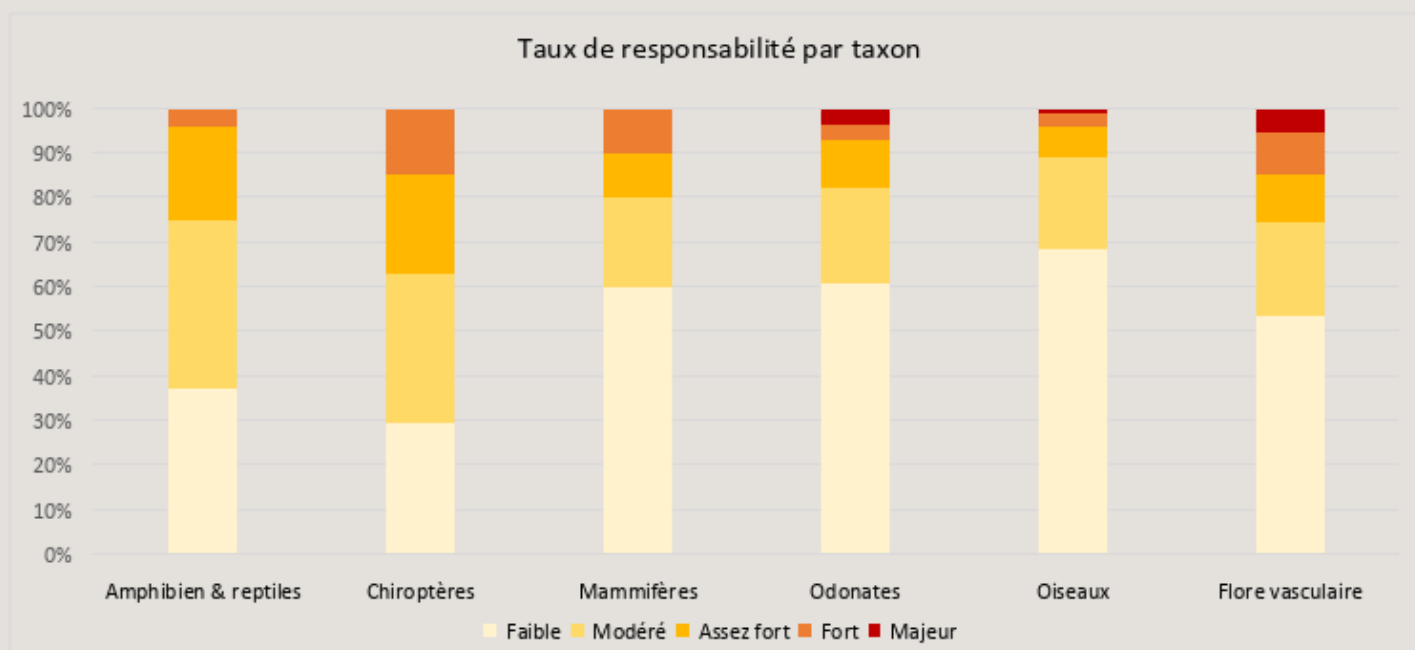
Cette compilation permet ainsi de mêler une approche patrimoniale par espèce et une approche par fonctionnalité du territoire et des habitats. Le croisement de ces informations a permis la délimitation de **"noyaux d'enjeux biodiversité"** répartis sur l'ensemble du massif.

L'objectif de ce document est donc d'informer sur la localisation des principaux enjeux biodiversité dans les communes et de proposer des pistes concrètes pour des initiatives en faveur de la biodiversité sur le territoire.

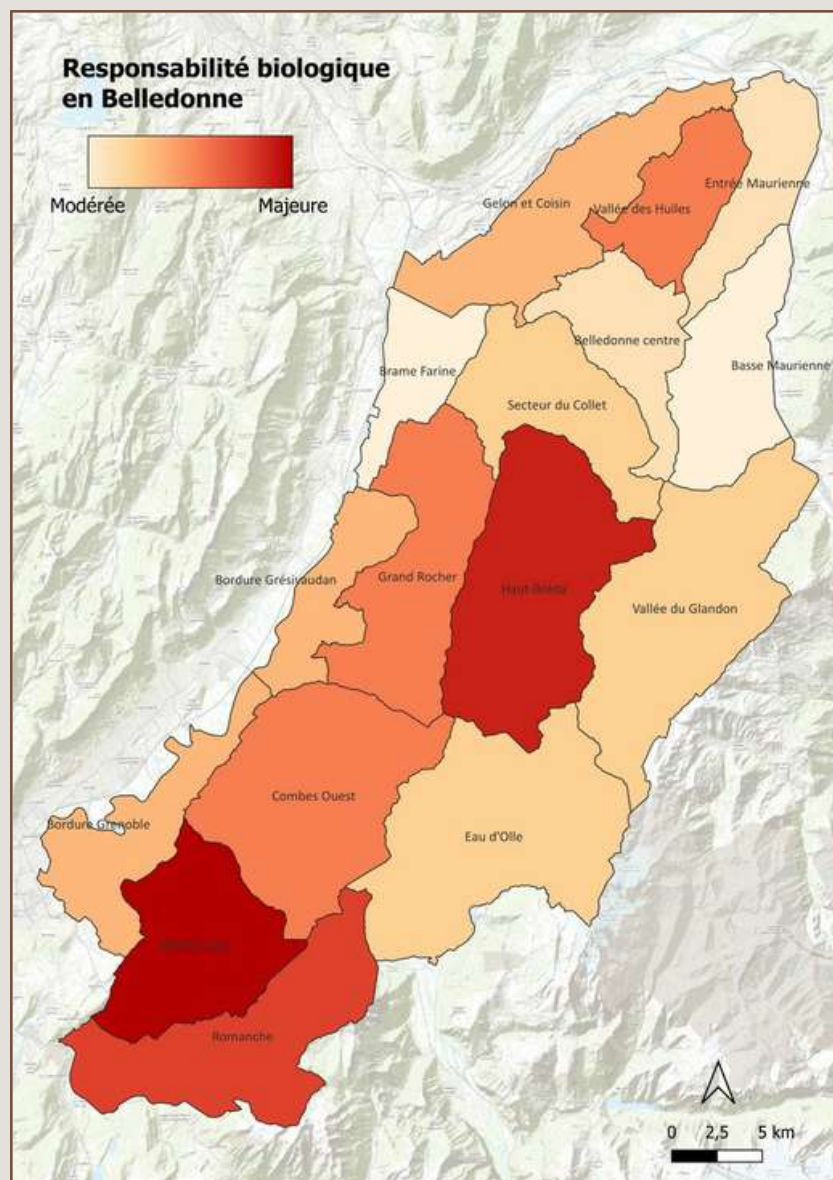
## Responsabilité biologique en Belledonne : résultats généraux

6 groupes d'espèces ont été pris en compte dans cette étude : mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles, chiroptères (chauves-souris), odonates (libellules) et plantes à fleurs. Au total, 60 espèces ont été évaluées d'une responsabilité assez forte à majeure pour le territoire. Ce sont majoritairement des espèces montagnardes.

Le graphique ci-dessous montre que les groupes d'espèces comportant le plus d'espèces à responsabilité élevée (assez forte à majeure) sont la flore, les chiroptères, et les amphibiens & reptiles. La flore comporte le plus d'espèces à responsabilité majeure, avec des espèces particulièrement rares présentes en Belledonne.



L'épipatis de plaisance est une orchidée extrêmement rare, présente en France uniquement dans les départements de l'Isère et de la Savoie. Belledonne est l'un des seuls sites d'observation, notamment sur les coteaux de Crêts-en-Belledonne. L'espèce affectionne les lieux semi-ombragés; comme les lisières de bois. La responsabilité du territoire pour sa conservation est majeure.



La carte ci-contre représente la responsabilité par secteur. Elle a été estimée selon le nombre d'espèces à responsabilité présentes dans chaque secteur, en prenant en compte le niveau de responsabilité et l'importance du secteur par rapport à la répartition globale de l'espèce sur le massif. Les zones les plus montagneuses du massif (centre de la chaîne) présentent généralement un nombre d'espèces à responsabilité élevé. Les secteurs possédant les plus forts taux de responsabilité sont Balcons Sud, le Haut-Bréda et la Romanche.

**Attention :** le niveau plus "faible" de responsabilité dans certains secteurs peut être dû à un nombre d'espèces à responsabilité restreint mais aussi à **une méconnaissance** des espèces présentes (côté Basse Maurienne par exemple). **Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas ou peu d'enjeu ! Dans les secteurs urbanisés, il est d'autant plus crucial de préserver ce qu'il reste de biodiversité.**

## La connaissance du territoire, une autre forme de responsabilité

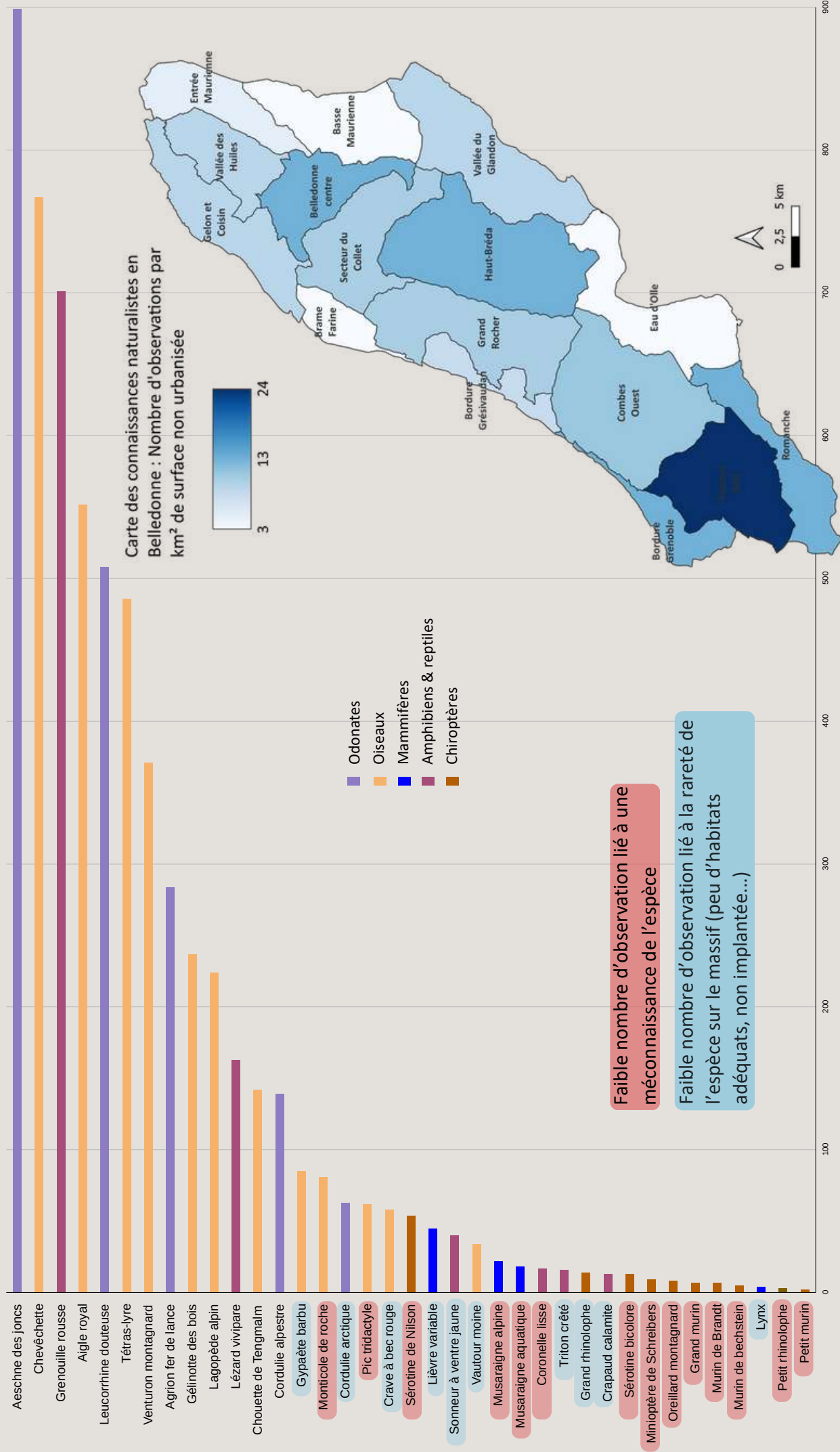
Cette étude a particulièrement fait ressortir l'hétérogénéité des connaissances naturalistes sur le territoire de Belledonne. Ainsi, certaines espèces n'ont été observées que très peu de fois. On peut distinguer différentes raisons à cela, souvent combinées :

- L'espèce est rare sur le massif ; il n'y a que peu d'habitats adaptés ou elle n'est pas réellement implantée. Les individus repérés sont de passage ou isolés.
- L'espèce est présente mais peu inventoriée, car difficile à repérer, vivant dans des endroits inaccessibles ou ne faisant pas partie des inventaires classiquement pratiqués lors des études et diagnostics.

Le graphique ci-dessous illustre bien la différence de données disponibles selon les espèces. Les oiseaux et les odonates sont les plus inventoriés, tandis que les chiroptères et mammifères sont très peu observés. La flore n'a pas été prise en compte en raison de la répartition des observations de certaines espèces très localisées qui auraient créé un biais.

La carte page suivante permet de visualiser les secteurs où le manque de connaissances est le plus marqué. Ainsi, le versant est du massif ressort comme moins prospecté que le centre et le sud. Le secteur des Balcons Sud est très nettement plus connu, notamment grâce à la présence de nombreux zonages (ENS, zone Natura 2000) qui ont donné lieu à la réalisation de plusieurs études du patrimoine naturel. La connaissance du territoire est essentielle pour savoir quelles actions mener et où, et constitue une responsabilité du territoire à part entière. Si les actions pour la biodiversité sont toujours bénéfiques, une bonne connaissance des enjeux et espèces présentes permet d'agir au mieux pour des bénéfices maximaux.

# Nombre d'observations sur 10 ans des espèces à responsabilité en Belledonne (en pourcentage)



L'approche par espèce n'étant pas exhaustive, elle a été complétée par une compilation des connaissances biodiversité sur l'ensemble du massif, acquises au cours des différentes études menées sur le territoire (notamment dans le cadre des CVB). Les éléments suivants ont ainsi été pris en compte pour identifier les enjeux plus précisément. Ils sont représentés à l'échelle du massif sur la carte ci-contre. Certains n'y figurent pour des raisons de lisibilité.

*Attention : de nombreuses études portent uniquement sur une partie du territoire. Certaines informations ne sont donc pas exhaustives à l'échelle du massif (tronçons accidentogènes, répartition d'espèces, vieux bois).*

### Les forêts matures (ou Trame Vieux Bois)

L'exploitation sylvicole intensive uniformise les arbres et écourte le cycle naturel des forêts, qui s'étale normalement sur plusieurs siècles, de la naissance au dépérissement des arbres. Dans une "vieille" forêt, **la diversité d'habitats (plusieurs strates de végétation, bois mort, loges dans le tronc, blessures dans l'écorce, etc) et la vie biologique des sols sont préservées. La diversité des essences est aussi un élément crucial pour la résilience des forêts face au changement climatique.** Ces caractéristiques sont nécessaires à de nombreuses espèces : coléoptères saproxyliques, pics, mammifères... Sur Belledonne, cette trame vieux bois est en cours de cartographie dans les forêts publiques. C'est aujourd'hui un enjeu encore méconnu qui gagnerait à être davantage étudié et pris en compte. De plus, certains boisements présents en Belledonne (hêtraie-sapinière) figurent sur liste rouge.

### Les pressions

Pour cette étude, les pressions prises en compte sont principalement la **fréquentation** (sentiers, itinéraire de ski de randonnée ; non représentés sur les cartes), la présence de **routes accidentogènes, d'agriculture intensive et d'urbanisation**. L'une des pressions difficiles à gérer pour les communes est la présence d'**espèces invasives** ; les certains foyers sont indiqués sur les cartes mais la thématique est globalement peu abordée. Des ressources sont disponibles en fin de document.

### Les zones humides

Les zones humides sont des milieux fragiles, très menacés par les activités humaines et le changement climatique. Pourtant, ils sont essentiels pour la survie de nombreuses espèces, y compris celle des humains, car ils accomplissent un grand nombre de services écosystémiques : **régulation** des crues/inondations, de la ressource en eau, du cycle du carbone, etc. **En Belledonne, 216 zones humides ont été recensées, soit 957 hectares.** Certains syndicats de bassin versants les ont inventoriées et priorisées dans un **Plan de Gestion des Zones Humides** (SYMBHI, SISARC).

### Les corridors écologiques :

Ces "couloirs" permettent aux espèces de **se déplacer d'un habitat à un autre**. Le réseau qu'ils forment est appelé "Trame". Ces trames peuvent être Vertes (pour les milieux terrestres), Bleues (pour les milieux aquatiques) ou Noires (pour les zones sans éclairage artificiel). Les mouvements de la faune, permis par ces trames, sont **essentiels au brassage génétique** des populations et à **l'accomplissement des cycles de vie** de nombreuses espèces. Ci-contre, on distingue les corridors Trame Verte intra-massif (en vert), et inter-massifs (en orange), qui permettent aux espèces de circuler d'un massif à l'autre.

### Les prairies naturelles : pelouses sèches et prairies mésophiles

Les prairies naturelles ne sont ni labourées ni semées. Elles peuvent être pâturées ou fauchées. Elles subissent une régression à l'échelle européenne et dans nos montagnes, notamment à cause de la déprise agricole. Dans les récents inventaires sur Belledonne, deux types de prairies naturelles ont été pris en compte :

- Les pelouses sèches, spécifiques des coteaux ensoleillés, qui présentent un cortège d'espèces particulières et ont déjà fait l'objet de plusieurs études en Belledonne.
- Les prairies mésophiles, jusque-là peu étudiées, qui abritent aussi une grande variété floristique et un intérêt pour les pollinisateurs. Elles complètent la trame des pelouses sèches.

Ces milieux représentent donc d'importants enjeux fortement liés au maintien de l'agriculture sur le massif. Au total, 970 parcelles de pelouses sèches ont été recensées soit 1166 ha, et 326 parcelles de prairies permanentes (soit 745 ha).

## Trames, habitats et pressions vus à l'échelle de Belledonne

### Administratif

Communes

### Éléments pris en compte dans l'étude

Corridors trame verte

Corridors inter-massif

Zones humides

Pelouses sèches ou mésophiles

Ilots de vieux bois

Cours d'eau

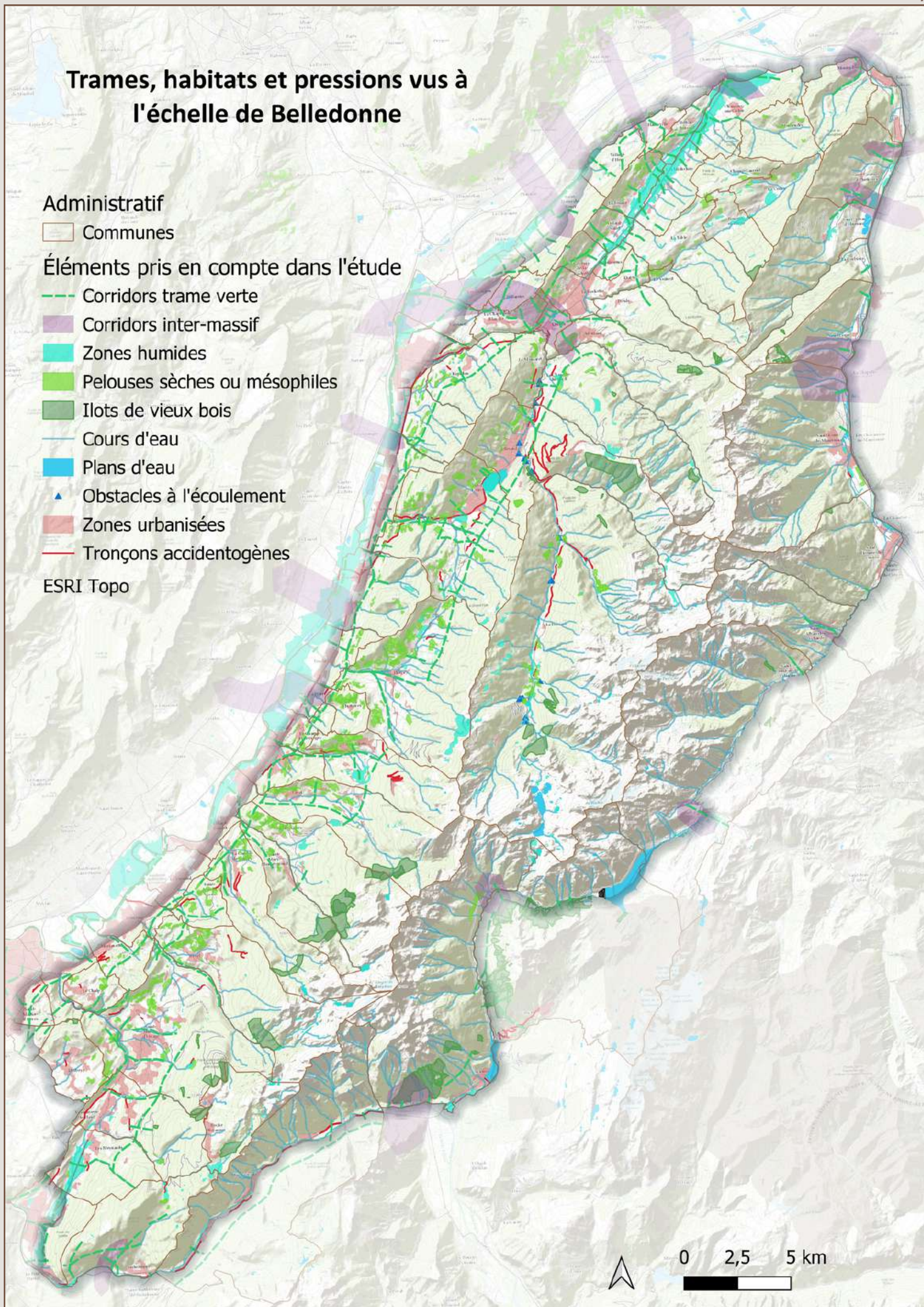
Plans d'eau

Obstacles à l'écoulement

Zones urbanisées

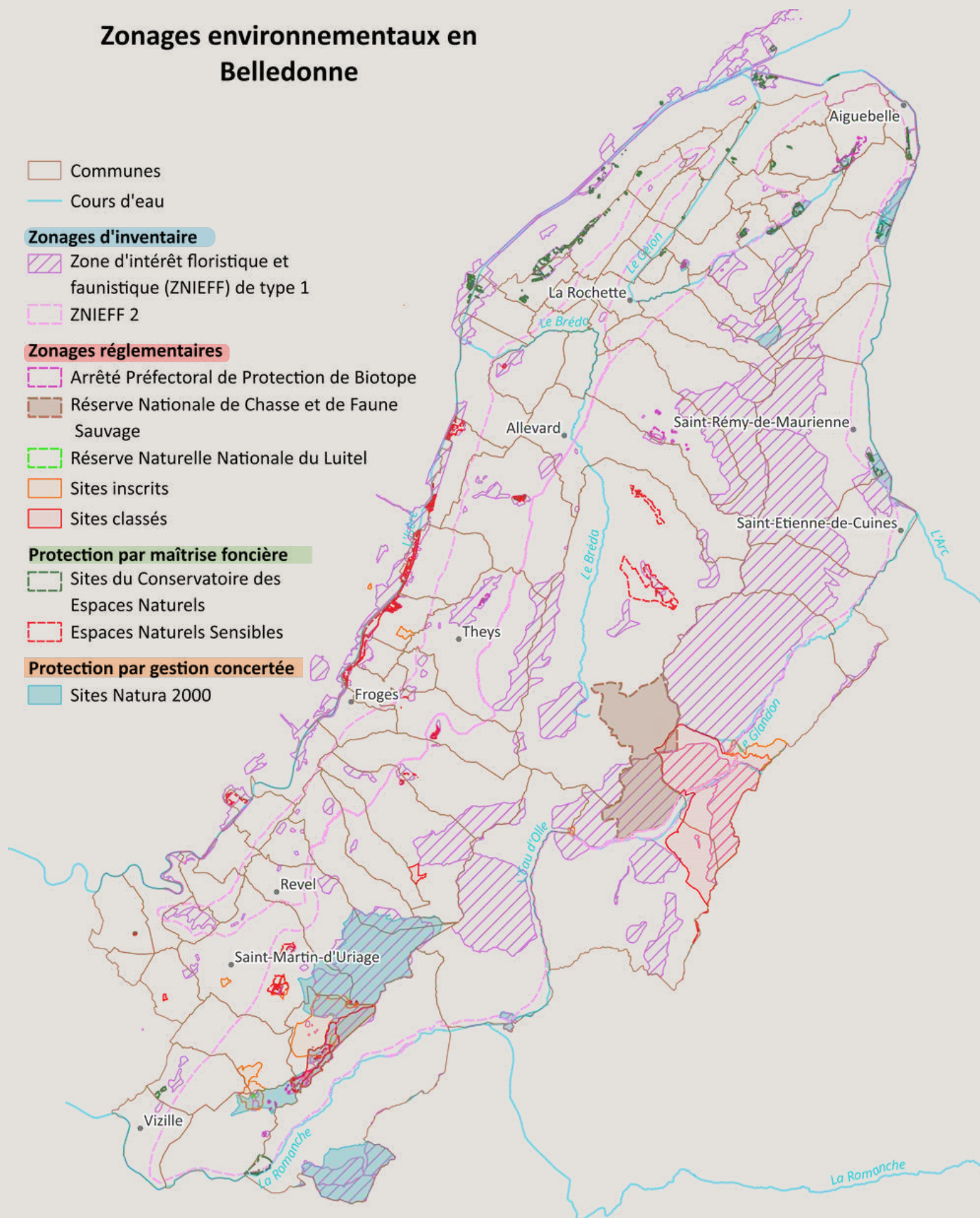
Tronçons accidentogènes

ESRI Topo



Le massif de Belledonne est une entité géographique et écologique cohérente. Il présente la totalité des étages altitudinaux, du fond de vallée aux sommets approchant les 3000 mètres. Ainsi, la chaîne recèle une grande variété de paysages, d'habitats et d'espèces. Reconnu d'intérêt national, le patrimoine naturel de Belledonne fait l'objet de différentes mesures de protection, via des zonages environnementaux. La carte ci-dessous présente une vue d'ensemble sur ces zonages, qui sont explicités dans le tableau page suivante. *NB : les petits zonages (sites CEN, ENS, APPB, RNN) n'apparaissent pas tous à cette échelle.*

## Zonages environnementaux en Belledonne



| Nom et description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Nombre et surface représentée en Belledonne         | Type de zonage                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1</b><br>Désignent des secteurs caractérisés par la présence d'espèces, associations d'espèces ou milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.                                                                                                                    | 72 sites, 24 000 ha<br>24 % de la surface du massif | Inventaire et connaissances<br>Non réglementaire |
| <b>Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2</b><br>Les ZNIEFF 2 identifient et décrivent des ensembles naturels fonctionnels, particulièrement riches et cohésifs.                                                                                                                                                                                         | 4 sites, 97 000 ha<br>96 % de la surface du massif  | Inventaire et connaissances<br>Non réglementaire |
| <b>Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) :</b><br>Interdiction sur un périmètre restreint de toute activité pouvant porter atteinte aux milieux abritant des espèces protégées.                                                                                                                                                                                          | 13 sites, soit 247 ha                               | Protection départementale<br>Réglementaire       |
| <b>Réserve Naturelle Nationale (RNN) :</b><br>Définies par décret ministériel, elles matérialisent des territoires "d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique". Elles font l'objet d'une protection stricte et d'un plan de gestion confié à un ou plusieurs organismes locaux.                                                                        | 1 site (Le Luitel),<br>1,4 ha                       | Protection nationale<br>Réglementaire            |
| <b>Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)</b><br>Gérée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la chasse y est interdite ainsi que toute action susceptible de nuire à la faune sauvage. Le site fait l'objet d'un plan de gestion ainsi que de programmes de recherche.                                                                                       | 1 site, 2300 ha<br>2,3 % de la surface du massif    | Protection nationale<br>Réglementaire            |
| <b>Sites classés ou inscrits</b><br>Concernent des espaces dont la qualité paysagère justifie leur préservation de toute atteinte grave à l'environnement en limitant administrativement le droit de propriété. Non spécifiques aux espaces naturels.                                                                                                                                   | 14 sites, 6300 ha<br>6 % de la surface du massif    | Protection nationale<br>Réglementaire            |
| <b>Les zones Natura 2000</b><br>Le réseau Natura 2000 s'appuie sur les directives européennes "Habitat-Faune-Flore" et "Oiseaux" qui listent des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Les sites comportant ces espèces sont référencés comme sites Natura 2000 et font l'objet d'une gestion concertée par les acteurs locaux afin de répondre à des objectifs de préservation. | 5 sites, 4000 ha<br>3,9 % de la surface du massif   | Protection Européenne                            |
| <b>Espaces Naturels Sensibles (ENS) :</b><br>Gérés par les Départements, les ENS marquent des sites remarquables et protégés grâce à un plan de gestion. Ce sont des lieux privilégiés pour l'éducation à l'environnement.                                                                                                                                                              | 11 sites soit 656 ha                                | Protection départementale par maîtrise foncière  |
| <b>Sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) :</b><br>Ces sites font l'objet d'une protection par maîtrise foncière. Les parcelles sont rachetées ou conventionnées afin de garantir une gestion adéquate pour préserver les milieux.                                                                                                                                           | 13 sites soit<br>187 ha                             | Protection associative<br>par maîtrise foncière  |

La carte page suivante représente certains milieux sensibles et d'intérêt écologique (mentionnés p.4), les zonages et les noyaux enjeux-biodiversité. Ces derniers matérialisent des espaces où se concentrent de forts enjeux biodiversité et des pressions potentielles (milieux sensibles, fréquentation, présence d'espèces à responsabilité, corridors)... Cette carte a été obtenue par croisement de différentes études menées sur Belledonne (mentionnées en fin de document), de la localisation des observations d'espèces à responsabilité et des pressions potentielles. Ces sites sont numérotés et détaillés page suivante, avec les enjeux et des exemples d'actions envisageables.

 Ces actions sont données **à titre d'exemple** et se veulent suffisamment génériques pour pouvoir **s'appliquer à la plupart des milieux/enjeux similaires**. Attention, cela ne se substitue pas à un diagnostic pour identifier précisément les enjeux et agir de la manière la plus adaptée au site.

 Les sites identifiés faisant déjà partie d'un zonage restreint, réglementé et géré (ENS, site CEN, RNN) couvrant la majeure partie du site ne sont pas détaillés. En effet, il a été considéré que la présence de ces zonages témoigne déjà d'une bonne connaissance et prise en compte des enjeux.

**Attention : L'absence de "noyau" ne signifie pas qu'il n'y a pas d'enjeux !** Tous les milieux non artificialisés gagnent à être préservés et mieux connus. C'est pourquoi l'ensemble des milieux sensibles sont représentés : ils permettent une vue plus exhaustive des enjeux du territoire.

Le secteur Grand Rocher constitue la dernière partie des Balcons de Belledonne, qui sont à cet endroit nettement séparés des sommets principaux du massif par la ligne de crêtes s'étendant du Crêt du Poulet à la Cime de la Jasse. Cette crête occupe une place particulière, en avant-plan de la chaîne, culminant à une altitude moindre (entre 1400 et 2000m). Elle est géologiquement particulière, mélangeant les roches cristallines de l'intérieur du massif avec les sédiments calcaires des collines bordières. Cette diversité des sols a permis le développement d'un très grand nombre de tourbières à divers degrés d'acidité, faisant du Crêt du Poulet le plus grand site tourbeux du massif. Facilement accessible, il est très fréquenté été comme hiver, et pâturé l'été.

Plus bas, 3 vallons descendent sur la vallée (combes des Adrets, du Salin et du Merdaret) et constituent donc des points de passage préférentiels pour la faune. Ces trois petits bassins versants sont séparés par le Col des Ayes et le Col du Barioz et présentent de nombreuses pelouses sèches et prairies permanentes. La forêt occupe une grande partie du territoire sur le versant ouest du Grand Rocher, avec un faible nombre de parcelles publiques recensées "vieux bois".

#### Les enjeux phares de ce secteur :

- Le maintien et la préservation de réseau de tourbières du Crêt du Poulet/Grand Rocher au regard des pressions potentielles (fréquentation, pastoralisme)
- La préservation et la gestion adaptée du réseau de pelouses sèches et prairies permanentes sur les Balcons
- La préservation des zones humides des Balcons, notamment celles proches des zones urbanisées

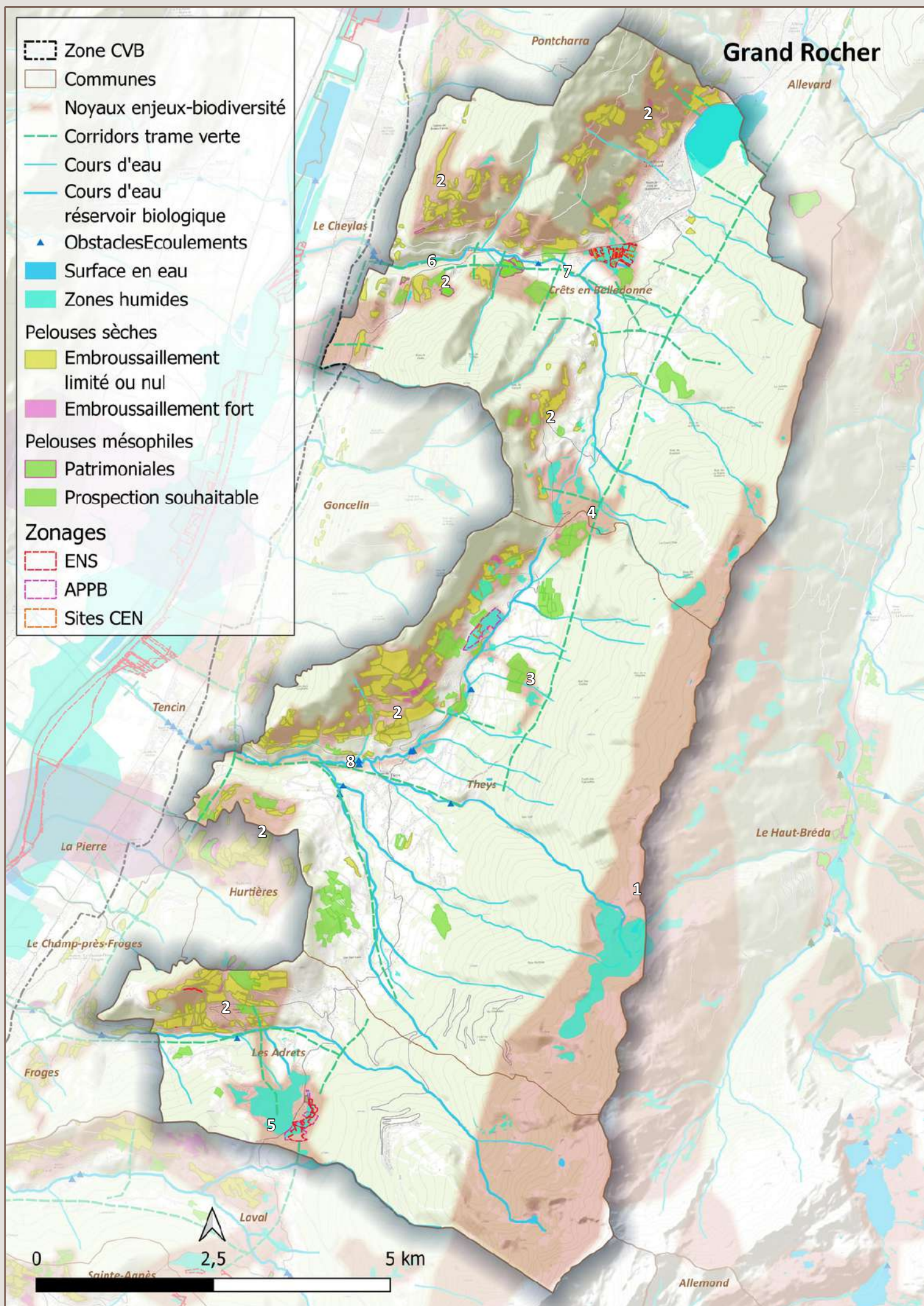
#### Zonages gérés et/ou réglementés :

-  Marais de Sailles et Marais de la Ronzière : ENS, site CEN
-  Marais des Bruns : ENS, site CEN
-  Pelouses sèches et coteaux des Adrets : ENS
-  Tourbière du Poutas : ENS et APPB

#### Les ZNIEFF 1 :

- |                                                                                                                         |                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Marais des Sailles                  |  Pelouse de Planchamp                        |
|  Crêt de la Couan                    |  Marais et pelouse du coteau de l'Adrets     |
|  Forêt et pelouse du Crêt du Chazay  |  Bassin du Flumet                            |
|  Pelouse sèche du Château du Coudray |  Prairies sèches de Morêt les Mailles        |
|  Etang des Fontaines                 |  Tourbières des 7 Laux et du Crêt du Luisard |





| N°, nom                                                          | Enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Exemples d'actions pour ce type d'enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Crêt du Poulet versant ouest                                  | Vaste réseau de zones humides et de tourbières d'intérêt patrimonial (plus gros site tourbeux du massif : 40ha en cumulé). Présence de nombreuses espèces à responsabilité associées (odonates, amphibiens, chauves-souris, flore). Vaste zone tétras en sortie de forêt, présence de gélinotte en forêt. Forte fréquentation liée à la station, hivernale et estivale, pastoralisme. Des études et diagnostics existent pour ce secteur, qui avait été pressenti pour en faire un ENS.     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et maintien des zones humides en forêt (éviter la fermeture) ; mise en place d'une gestion forestière adaptée pour la gélinotte et espèces forestières : diversité du peuplement, maintien de plusieurs strates de végétation, bois mort, vieux arbres...</li> <li>Matérialisation des zones humides sur le terrain, signalétique, panneaux de sensibilisation, éventuellement décalage des sentiers ou mise en défens</li> <li>Maintien des actions en faveur du tétras (zones de quiétude, sensibilisation, débroussaillage)</li> <li>Gestion pastorale adaptée à la présence de zones humides</li> </ul> |
| 2. Coteaux secs : Theys, St-Pierre d'Allevard, Morêt, les Adrets | Grands réseaux de pelouses sèches et de prairies mésophiles, dont certaines en cours d'embroussaillage (en rose). Sur le Replat, présence de l'épipactis de plaisance, flore à responsabilité majeure. Petites zones humides au-dessus des marais Bruns (qui semblent être majoritairement des prairies humides). Présence de sources pétifiantes en rive droite des gorges du Fay, sur les coteaux (habitats d'intérêt communautaire).                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des pratiques et exploitants sur les parcelles concernées, inventaires, diagnostics sur les prairies mésophiles et les zones humides</li> <li>Concertation avec les agriculteurs pour une gestion adéquate des parcelles en pelouses sèches et zones humides</li> <li>Des panneaux pédagogiques sur les prairies et pelouses sèches, peu connues, pourraient être envisagés près des sentiers de randonnée fréquentés.</li> <li>Préservation des sources pétifiantes</li> </ul>                                                                                                                             |
| 3. Prairies et zones humides sous le Bois des Drettes            | Grandes parcelles de prairies mésophiles, zones humides forestières vers le Fontanil et le Gayet (fonctions de ralentissement du ruissellement et d'épuration). Milieux en fermeture par les résineux, exploitation forestière intensive.                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prospection et maintien des prairies mésophiles</li> <li>Diagnostic et préservation des zones humides, gestion forestière adaptée à la présence de zones humides (éviter les nouvelles pistes et le passage d'engins). Réouverture des milieux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 4. Col du Barrioz                                                | Réseau de petites zones humides en milieu agricole (versant ouest) et forestier (versant est), avec fonctions de soutien d'étiage et ralentissement du ruissellement. Au niveau de Grande Bérenger, une prairie mésophile et une petite pelouse sèche en cours d'embroussaillage ont été signalées.                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaires et diagnostics sur les prairies mésophiles, pelouses sèches et zones humides</li> <li>Concertation avec les usagers pour une gestion adaptée aux milieux</li> <li>Le maintien de certaines prairies humides non fauchées est recommandé, ainsi qu'une gestion sylvicole adaptée en forêt (éviter le drainage et l'enrésinement des zones humides)</li> <li>Des panneaux pédagogiques sur les prairies et pelouses sèches pourraient être envisagés</li> </ul>                                                                                                                                                |
| 5. Sous le col du Lautaret                                       | Grande zone humide complexe de part et d'autre de la route. Une partie de la zone, les marais de la Poutaz, font partie d'un ENS et site CEN. Cependant la zone humide couvre une large surface en aval, jusqu'aux Avons et aux Fournelles. Présence d'espèces de flore à responsabilité, site de reproduction d'odonates et amphibiens. Exploitation forestière, pâturage, urbanisation et fréquentation.                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des milieux ouverts/réouverture</li> <li>Concertation avec gestionnaires et propriétaires : vigilance vis-à-vis des usages pour le maintien de l'alimentation en eau ; éviter les drains et les sources de pollution</li> <li>Restauration préconisée</li> <li>Prise en compte dans le PLU pour éviter l'urbanisation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 6. Gorges du Fay                                                 | Ruisseau corridor, plus large que la plupart des torrents de moyenne montagne locaux donc abritant potentiellement un cortège d'espèces plus variées. Gorges du Fay : peu de place pour la végétation alluviale à cause de l'encaissement. Ruisseau contraint, nombreux obstacles infranchissables par la faune aquatique. Présence de boisements de pente de fort intérêt écologique sur les versants. Route de Morêt accidentogène. Espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les berges. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des EEE (cf plan de gestion SYMBHI-AQUABIO)</li> <li>Préservation de la végétation alluviale naturelle là où elle peut se développer</li> <li>Préservation des boisements d'intérêt sur les versants des gorges</li> <li>Enjeu écrasement : éviter les murets le long des routes, mise en place de dispositifs d'aide au franchissement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 7. Ruisseau du Salin aux Sailles                                 | Le Salin est bien conservé sur cette zone, avec une végétation alluviale diversifiée et des habitats favorables à la truite. Il comporte cependant plusieurs obstacles infranchissables, surtout en amont des Sailles, et le nivellement des débits par les prélèvements est néfaste pour la conservation des milieux.                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des habitats alluviaux</li> <li>Dans la mesure du possible, résorption des obstacles (seuils), création de passes à poissons (au Moulin Cureton notamment), concertation autour des prélèvements pour maintenir une variabilité des débits</li> <li>Gestion des EEE</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 8. Ruisseau du Merdaret                                          | Ruisseau corridor, réservoir (reproduction de truite fario), avec plusieurs petites zones humides attenantes (Doussagne, Le Molard).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la naturalité du ruisseau et de ses abords</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## Quels contacts et outils pour quels enjeux ?

### Gestion des pelouses sèches et de la trame verte en lien avec l'activité agricole :

- > ADDEAR Isère ou Savoie
- > Réseau Haies France
- > ADABEL
- > CEN Isère ou Savoie
- > Chambres d'agriculture
- > Gentiana
- > Dispositif Grésivaudan/Département Isère pour le maintien des espaces ouverts
- > PAEN (compétence Départementale sur initiative des communes)

### Améliorer les connaissances / faire un diagnostic de milieux :

- > LPO Isère ou Savoie (pour des études de faune)
- > Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (pour les chauves-souris)
- > Association Gentiana (pour des études de flore)
- > Fédérations de Chasse et de Pêche
- > CEN Isère ou Savoie
- > FNE Isère ou Savoie
- > Bureaux d'étude
- > Observatoire des Carnivores Alpains (OCA)
- > Atlas de Biodiversité (inter)Communaux (AB(i)C)

### Restauration, renaturation et conservation de zones humides ou cours d'eau

- > Des fiches détaillées existent pour la plupart des zones humides du Grésivaudan (PSGZH) et de Savoie (site du CEN)
- > Syndicats de bassins versants : SYMBHI, SISARC, SPM.
- > Fédération de pêche (diagnostics trame bleue, inventaires écrevisses)
- > LPO Isère ou Savoie
- > CEN Isère ou Savoie
- > FNE Isère ou Savoie
- > Agence de l'Eau (aspect financier)

*Généralement, un projet de plus large échelle (association de plusieurs communes) sera plus facilement éligible aux subventions*

### Gestion forestière et trame Vieux Bois :

- > ONF (via le portail des collectivités)
- > CNPF pour les parcelles privées
- > CEN Isère ou Savoie
- > FNE Isère ou Savoie

### Outils d'actions par les communes

- > PLU et documents d'urbanisme
- > Baux ruraux à clauses environnementales
- > Obligations Réelles Environnementales
- > Espaces Boisés Classés

### Sensibiliser le grand public, se former

- > FNE Isère ou Savoie
- > LPO Isère ou Savoie
- > Bureaux d'accompagnateurs en montagne (comme Montagne Nature et Hommes)
- > Centre de ressources de l'OFB, URCPPIE Rhône-Alpes : guides et formations pour les élus

### Renaturaliser les zones urbaines, améliorer la Trame Noire

- > CEREMA
- > FNE Isère ou Savoie
- > ANPCEN
- > Groupe Chiroptères Rhône-Alpes

### Lutter contre les espèces invasives

- > Centre de Ressources des Espèces Exotiques envahissantes : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>
- > Plan de gestion de la végétation par AQUABIO (commandité par le SYMBHI) sur certains cours d'eau du Grésivaudan

### Quelques programmes/organismes pouvant cofinancer des actions pour la biodiversité :

OFB (pour les AB(i)C notamment)

Agence de l'eau

Fonds Vert

Appel à projet CVB Belledonne

Départements, intercommunalités, Région



## Ressources consultées pour la réalisation de ce document

- Identification des enjeux écologiques des prairies permanentes sur le territoire du PAEC Belledonne. Gentiana, 2022. Cette étude de prise en considération des prairies mésophiles, qui complète l'enjeu pelouses sèches, a été réalisé dans le cadre du CVB Belledonne. Des fiches d'aide à l'identification et de gestion des prairies mésophiles sont disponibles.
- Étude de préfiguration du Contrat Vert et Bleu Belledonne, Lelièvre M., 2020. Ce document, réalisé en amont du CVB, permet d'avoir une vision d'ensemble des enjeux sur Belledonne et des corridors écologiques à l'échelle du massif.
- Fiches inventaires des ZNIEFF
- SRCE, SCoT
- Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Grésivaudan. SYMBHI 2024. *Ce document priorise les zones humides de la partie Grésivaudan du massif en fonction de leur fonctionnalité et du degré de menaces.*
- Pelouses et coteaux secs remarquables de l'Y Grenoblois : Balcons de Belledonne, Dossier de prise en considération. AVENIR, 2009. *Cet inventaire a été complété par le CEN en 2021 grâce à une action du CVB Belledonne. Dans le cadre de cette action, des accompagnements pour les agriculteurs et un programme d'actions ont été mis en place.*
- Odonates des tourbières et lacs de montagne en Isère, Dossier d'étude. Groupe Sympétrum, 2013.
- Améliorer la conservation des galliformes de montagne, FDCI.
- Les vieilles forêts de Belledonne : état des lieux et représentations, Carole Fontaine, 2013 / Inventaire des vieilles forêts sur le sud du massif de Belledonne, Loïc Cizabuiroz, 2012. *Ces deux documents localisent les zones de forêt mature sur le massif. La trame vieux bois est moins étudiée et documentée que la TVB. Une nouvelle étude par l'ONF est en cours pour une localisation plus récente et précise sur les forêts communales.*
- Analyse des données de collision faune-véhicules en Auvergne-Rhône-Alpes - Focus CVB Belledonne, CEREMA, 2020.
- Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'Espace Belledonne. AVENIR, FRAPNA, 2000
- Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquables de la communauté de communes du Haut Grésivaudan, FRAPNA, 2005
- Dossier de prise en considération des lacs et tourbières des Crêts d'Allevard (La Ferrière, Saint-Pierre-d'Allevard et Theys), CEN AVENIR, 2005
- Expertise écologique du bassin versant des Adrets et de Laval, TERE0 (pour SYMBHI), 2021

## Sites internet consultés

- Oiseaux.net : <https://www.oiseaux.net/>
- Plan National d'Actions chiroptères : <https://plan-actions-chiropteres.fr/>
- Institut National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- GBIF : <https://www.gbif.org/>
- Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- BiodivAURA : <https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>
- Zones humides : <https://www.zones-humides.org/>
- LPO : <https://www.lpo.fr/>

**L'accessibilité aux informations est fondamentale pour la prise en compte de la biodiversité sur le territoire. Espace Belledonne s'engage pour le partage, la diffusion et l'appropriation des connaissances à l'échelle du massif.**

---

**L'hétérogénéité des informations et leur accessibilité représente souvent un frein pour agir en faveur de l'environnement. Le présent document s'attache à donner une vision d'ensemble des connaissances sur la biodiversité en Belledonne, grâce au rassemblement de nombreuses études menées sur le massif, à différentes échelles. Pensé comme un outil d'aide à la décision, il présente par secteurs les principaux sites à enjeux identifiés sur le massif, protégés ou non, pour une meilleure prise en compte dans l'aménagement du territoire.**

---

### **Contacts :**

Laura HERT - Cheffe de projet biodiversité  
laura.hert@espacebelledonne.fr  
07 78 69 89 98

Alice BERANGER - Chargée de mission biodiversité  
alice.beranger@espacebelledonne.fr  
06 24 42 20 74

**[www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)**

